

Question : *Nous souhaiterions faire le point sur le recrutement de contractuel·les dans le département ainsi que sur leur suivi.*

Réponse : 17 contractuels·les ont été recruté·es. Les CPD les suivent, il y a eu une modification d'affectation suite à difficultés rencontrées.

Nous remarquons qu'il n'y a jamais eu autant de postes de contractuels·les et que l'institution précarise de plus en plus le métier. Nous revendiquons des ouvertures de postes au concours.

Question : *Nous souhaiterions faire le point sur le recrutement des listes complémentaires suite aux annonces du ministre. Quelle mise en place dans les Deux-Sèvres ?*

Réponse : La totalité des listes complémentaires de l'académie a été appelée : cela représente 3 personnels pour le département, répartis sur un temps plein et deux mi-temps. Les services ne sont pas encore arrêtés sur leur positionnement en classe ou comme moyen de remplacement.

La répartition proposée par le rectorat semble cohérente : les 3 personnels sont domiciliés dans le 79.

Nous prenons acte de l'ouverture de la liste complémentaire, ce que nous demandons depuis plusieurs années mais demandons à ce qu'elle soit ouverte hors crise sanitaire et abondée.

Question : *Des aides administratives ont été recrutées : nous souhaiterions savoir sous quel type de contrat, mais aussi selon quelle fiche de poste.*

Réponse : Le département a reçu l'autorisation de recruter 9 ETP sur 3ALAC (accompagnement administratif d'aide à la lutte anti-covid) : 7 sont recrutés pour le moment, jusqu'aux vacances d'été (4 en circonscription : Bressuire, Melle, Thouars et Parthenay ; 3 sur la DSDEN).

Un niveau bac est requis et les profils sont très divers.

Ces personnels sont recrutés sur entretiens avec les circonscriptions notamment.

Concernant les missions :

- pour les personnels basés à la DSDEN, ils apportent une réponse de 1^{er} niveau (protocole, incidences administratives sur personnels, détection des incidences sur le plan personnel et bascule sur les services concernés...), renfort sur la cellule covid (collationner les données remontées par les directeurs),
- dans les circonscriptions, leurs missions sont de réceptionner, reconditionner les masques, collecter les données des écoles...

Là encore, la FSU-CGT prend acte du recrutement de ces personnels qui intervient suite à la mobilisation du 13 janvier mais cela ne remplace pas des aides pérennes à la direction ainsi que des personnels administratifs titulaires supplémentaires dans les services.

Point Covid

Le taux d'incidence au 27/01/22 : 3379 / 100 000. Le pic n'est pas encore atteint.

Le taux de vaccination des 12-17 ans pour 29 000 élèves est de 88,7 % pour la primo-vaccination, de 87 % pour le schéma complet.

Les masques FFP2 sont fournis en priorité aux enseignant·es de maternelle, AESH, ATSEM, également en CP et CE1.

Les masques chirurgicaux sont arrivés depuis hier : 1659 boîtes reçues en circonscription, 898 boîtes à la DSDEN, 2936 dans le 2nd degré. Chaque agent·e recevra 1 boîte de 50 masques.

Un document à destination des personnels a été reçu via les boîtes professionnelles pour récupérer des auto-tests chaque mois.

Un point sanitaire à destination des représentant·es des personnels sera fait en visio tous les 15 jours.

Question : Nous souhaiterions un point précis sur le remplacement depuis la rentrée de janvier.

Réponse : Les services ne sont pas en mesure de fournir les données sur le nombre de demi-journées non remplacées depuis début janvier.

On compte 100-150 absences de collègues en moyenne et 50-60 classes en moyenne sans remplaçant·es. Le taux de remplacement s'élève à 70 % ; 60 % des absences seraient liées au virus.

Si le budget de l'Éducation Nationale était suffisamment conséquent et que le ministre n'avait pas économisé 75 millions, les conditions du remplacement seraient probablement meilleures.

Question : Nous souhaiterions connaître le nombre de demandes de congé formation ainsi que le nombre de demandes de ruptures conventionnelles.

Réponse : Concernant le congé de formation professionnelle, il y a au 7 demandes, représentant 54,5 mois pour 32 mois de dotation (dotation constante depuis au moins 10 ans).

Nous demandons une augmentation des mois alloués.

Il y a eu 5 demandes de ruptures conventionnelles. La fin de cette campagne sera au 31 mars.

3 démissions ont été actées, dont 2 PES et 1 titulaire.

Il y a eu 18 demandes pour la LADE, les résultats sont à venir au cours des prochaines semaines

Formation CAPPEI : l'IEN ASH n'a pas de précisions exactes à fournir concernant les départs en formation. L'effectif global pour l'académie sera d'environ 45, voire 50, pour les 1er et 2nd degrés, soit 8-10 sur le département, y compris 2nd degré.

Nous demandons plus de départs en formation CAPPEI, notamment pour abonder les RASED.

Les demandes sont à envoyer pour le 4 février.

Les entretiens auront lieu le 9 mars.

Question : Quelle est la règle en cas de fermeture de poste si un·e collègue de l'équipe a des points pour handicap ?

Réponse : L'AGS prime. Les bonifications concernant le handicap ne concernent que la mobilité.

Question : L'implantation des postes de PEMF sera t-elle revue au cours de cette carte scolaire ? Et si oui, quelle conséquence cela peut-il avoir pour un·e collègue titulaire d'un

poste de PEMF qui serait déplacé-e ? (reste titulaire du poste d'adjoint-e ? priorité pour suivre le poste? points de carte scolaire?)

Quels seront les besoins en terme d'accompagnement par des PEMF pour notre département ?

Réponse : Le fléchage des postes est réinterrogé, mais uniquement sur des postes non occupés, donc les collègues titulaires ne peuvent être impacté-es.

1 candidate sur l'ancienne mouture du CAFIPEMF.

Les autres sont sous le nouveau format d'un an.

Question : *Nous souhaiterions connaître la règle concernant les postes à profil qui nécessitent d'avoir le CAFIPEMF. Un-e collègue non détenteur-riche de cette certification peut-il obtenir le poste devant un-e collègue ayant la certification ?*

Réponse : L'administration joue sur les mots dans la fiche de poste...

Nous condamnons cette réponse insatisfaisante. La certification et l'AGS doivent primer pour affecter les collègues.

Question : *Nous souhaiterions connaître le calendrier des instances pour la fin de l'année scolaire, ainsi que le calendrier du mouvement. Un groupe de travail sur la déclinaison départementale des LDG aura t-il lieu cette année ? Si ce n'est pas prévu, nous en formulons la demande.*

- Carte scolaire :

CTSD : 14 juin

CDEN : 23 juin

- Mouvement départemental:

CTSD de présentation du mouvement / LDG : 1er mars

Publication de la note de service : 7 mars

Ouverture du serveur : 5-19 avril

Publication des résultats : 1^{er} juin

Ajustements : 1er juillet

- Mouvement inter-départemental :

Fin de campagne : 2 février

Résultats : 1er mars

La note concernant les PAP sera publiée la semaine prochaine.

Les postes de brigade soutien aux équipes et de brigade de soutien à la direction sont déprofilés.

Les postes d'IME et d'ITEP sont également déprofilés.

Les postes de direction totalement déchargée, sauf REP, sont aussi déprofilés.

Cela n'a aucune conséquence pour les collègues titulaires de ces postes.

La FSU-CGT se félicite que ces postes soient déprofilés et nous rappelons que nous revendiquons le déprofilage de tous les postes : seules l'AGS et la certification doivent être prises en compte pour affecter les collègues

Question : *Nous souhaiterions savoir combien d'enfants en situation de handicap ne sont pas accompagnés, ou bien accompagnés selon une quotité inférieure à celle préconisée par la MDPH ?*

Réponse : Une cinquantaine d'élèves sont sans accompagnement. L'IEN ASH n'est pas en mesure de nous indiquer le nombre d'élèves ne bénéficiant pas de la quotité allouée par la MDPH.

On note une augmentation de 6 % de notifications supplémentaires par an.

Question : *Combien d'AESH supplémentaires ont été recruté·s depuis la rentrée ?*

Réponse : Une vingtaine d'ETP (soit 30 AESH) ont été mis en place depuis la rentrée. Les services font remonter les besoins supplémentaires.

Question : *Nous aborderons la questions des rythmes scolaires sur la comcom Mellois en Poitou plus précisément dans nos questions diverses du CDEN, mais nous souhaiterions savoir précisément quelles démarches doivent effectuer les écoles de ce secteur qui voudraient modifier leurs horaires à la marge ?*

Réponse : Les écoles qui souhaitent changer d'horaires auront jusqu'au 15 mars pour réunir leur conseil d'école et faire remonter leur décision à la DSDEN.